



## REMISE DES BULLETINS: LE GOUVERNEMENT MICHEL RECALÉ!

À la veille du conclave budgétaire, la CSC, la FGFB et la CGSLB ont remis un mauvais bulletin au gouvernement Michel. Un signal pour l'inviter à changer de cap et à mener une politique plus juste.

Le 4 juillet, la CSC, la FGFB et la CGSLB ont remis son «grand bulletin» au gouvernement Michel. Une «remise des prix» un peu spéciale au cours de laquelle des comédiens du Magic Land Théâtre ont campé avec beaucoup de talent les mauvais élèves que sont Kris Peeters, Maggïe De Block, Daniel Bacquelaine, Johan Van Overtveldt, sans oublier Charles Michel...

En front commun, les trois syndicats ont donc largement recalé ce gouvernement qui, depuis bientôt trois ans, nous a infligé un saut d'index, la hausse de la TVA sur l'électricité, la pension à 67 ans, la flexibilité des horaires de la «loi Peeters», la chasse aux malades de longue durée... Autant de décisions toujours prises au détriment des travailleurs, des pensionnés, des malades et des demandeurs d'emploi...

La Belgique est aussi le seul pays en Europe où les salaires réels ont baissé en 2016, les conditions de travail se sont détériorées, où il y a moins de sécurité et de protection sociale et où les mesures d'économie prises nuisent à la qualité des services publics.



© Guy Puttemans



En savoir +  
[www.legrandbulletin.be](http://www.legrandbulletin.be)

# L'Info



Pour une lecture aisée de «L'Info» sur smartphone et sur tablette, en Belgique et à l'étranger, et cela dès la parution du journal, scannez ce code QR. Il vous mènera directement vers le téléchargement de l'application «L'Info CSC» de votre Playstore ou de l'App Store. Ou suivez la procédure de téléchargement.

### Procédure de téléchargement pour Android

Allez sur **Playstore** > Dans «Recherche» (loupe), tapez «L'Info CSC» > Cliquez sur l'icône «L'Info CSC» > Cliquez sur «Installer». Le kiosque s'installe en arrière-plan sur le bureau de votre tablette > Toujours sur Playstore, cliquez sur «Ouvrir» > Lors de l'ouverture de l'application, acceptez les «notifications push» > Dans l'application, cliquez sur «Télécharger» pour lire votre dernier numéro de «L'Info».

### Procédure de téléchargement pour IOS

Cliquez sur l'**App Store** > Dans la barre de recherche, en haut à droite de votre écran, tapez «L'Info CSC» > Cliquez sur «L'Info CSC» qui apparaît dans les résultats de recherche > Cliquez sur le bouton de téléchargement > Patientez pendant le téléchargement et l'installation de votre application > Cliquez sur «Ouvrir» > Téléchargez le numéro de votre choix.

**TIRAGE MOYEN**  
210.000 exemplaires

**RÉDACTION**  
chaussée de Hæcht, 579,  
B-1030 Bruxelles (Belgique)  
Tél : 02 246.32.86  
Fax : 02 246.30.10  
E-mail [presse@acv-csc.be](mailto:presse@acv-csc.be)

Pour obtenir votre correspondant,  
faites le 02/246 suivi des quatre  
chiffres indiqués.

**ABONNEMENTS ET POSTE**  
Marteel Verlee (3281)  
[mverlee@acv-csc.be](mailto:mverlee@acv-csc.be)

**CHEF DU SERVICE PRESSE**  
Brigitte Jaspard (3291)  
[bjaspard@acv-csc.be](mailto:bjaspard@acv-csc.be)

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Daniel Dellisse (3287)  
[ddellisse@acv-csc.be](mailto:ddellisse@acv-csc.be)

**RÉDACTION**  
Danièle Ernotte (3289)  
[dernotte@acv-csc.be](mailto:dernotte@acv-csc.be)  
Anne-Marie Pirard (3290)  
[apirard@acv-csc.be](mailto:apirard@acv-csc.be)  
Donatienne Coppiters (3283)  
[dcoppiters@acv-csc.be](mailto:dcoppiters@acv-csc.be)

**MISE EN PAGE**  
Patricia Martin (3297)  
[patriciamartin@skynet.be](mailto:patriciamartin@skynet.be)  
Marie-Hélène Toussaint (3298)  
[M-HToussaint@skynet.be](mailto:M-HToussaint@skynet.be)

**ÉDITEUR**  
Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

**IMPRIMERIE**  
Remy-Roto Beauraing



## LE GROUPE DES DIX BUTTE SUR LA DURÉE DES PRÉAVIS

**Les négociations interprofessionnelles n'ont pas repris depuis qu'elles ont achoppé sur la durée des préavis des ouvriers. Les patrons laissent la main au gouvernement en espérant que celui-ci servira une nouvelle fois leurs intérêts.**

Décidément, la durée des préavis constitue un obstacle sur lequel les négociations interprofessionnelles viennent régulièrement buter. Et c'est une nouvelle fois le cas en cette fin d'année sociale. Fin juin, les représentants des organisations patronales et syndicales réunis au Groupe des dix ne sont pas parvenus à un accord. Et la réunion qui devait se tenir début juillet a été annulée.

Bien sûr, les discussions étaient difficiles mais, cette fois, il paraissait possible d'aboutir à un accord. En effet, dans l'accord interprofessionnel 2017-2018 signé par toutes les parties, les interlocuteurs sociaux s'étaient engagés à «*examiner les propositions communes qui pouvaient être formulées*».

### Une mesure discriminatoire

Mais les employeurs sont venus en mettant sur la table la demande de rétablir un préavis réduit pour les ouvriers des secteurs de la construction, du diamant, des ports, de l'ameublement et de la transformation du bois. Cette revendication était évidemment inacceptable pour la CSC. En effet, le maintien de préavis réduits est une mesure discriminatoire et elle va à l'encontre d'un arrêt de la Cour constitutionnelle qui a ordonné d'abroger pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 toutes les discriminations relatives aux préavis (lire ci-dessous). Il semble donc que les organisations patronales ne font pas grand cas du respect de la Constitution.

Les employeurs ont décidé unilatéralement de réduire davantage encore des préavis déjà particulièrement courts dans les six mois qui suivent l'embauche. Ils ont également fait la sourde oreille face aux demandes légitimes des travailleurs qui ont des préavis plus longs mais qui sont contraints de payer eux-mêmes leur propre outplacement. Cette attitude intransigeante a mis à mal la première phase de l'accord pour une harmonisation des statuts ouvriers-employés et a rompu le délicat équilibre trouvé en 2013 à propos des préavis.

*Le maintien de préavis réduits va à l'encontre d'un arrêt de la Cour constitutionnelle.*



© Patrick Lefevre/Belpress.com

Les employeurs demandent un préavis réduit pour les ouvriers de la construction, du diamant, des ports, de l'ameublement et de la transformation du bois.

### La concertation à l'arrêt

La CSC et les autres syndicats ont refusé ces exigences patronales. Les employeurs, constatant qu'ils n'obtiendraient pas gain de cause, ont alors décidé de bloquer la concertation sur les «salaires jeunes» qu'ils ont réintroduits de manière scandaleuse. Dans la foulée, les discussions sur la période d'essai et sur l'emploi des jeunes étaient elles aussi arrêtées.

Malgré ces divergences fondamentales, le Groupe des dix avait décidé de se revoir début juillet. Finalement, la réunion a été annulée. Depuis lors, la concertation sociale interprofessionnelle est à l'arrêt. Manifestement, le choix des organisations patronales est clair: elles ne souhaitent plus participer à la concertation et préfèrent laisser la main au gouvernement de Charles Michel. Elles espèrent visiblement que, dans ce dossier comme dans de nombreux autres, le gouvernement se montrera bienveillant envers elles et satisfera leurs revendications. Les patrons ont utilisé la même stratégie pour d'autres dossiers cruciaux comme les pensions et les restructurations qu'ils ont également décidé de confier au gouvernement.

## DES DÉCISIONS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle, composée de douze juges, est chargée de veiller au respect de la Constitution par le législateur belge.

En 2011, elle avait estimé que les différences entre employés et ouvriers étaient discriminatoires et donc anticonstitutionnelles. Le législateur avait alors voté la loi de décembre 2013 introdui-

sant un statut unique; mais la loi prévoyait encore, pour une durée indéterminée, des dérogations pour le secteur de la construction. Saisie par les syndicats, la Cour constitutionnelle avait décrété que ces préavis courts constituaient une discrimination et étaient anticonstitutionnels. Et elle avait déclaré que, pour le 1<sup>er</sup> juillet 2018, tous les ouvriers devraient bénéficier de droits égaux en matière de licenciement.



## IFAPME: HUIT NOUVELLES FORMATIONS EN SEPTEMBRE

Pour répondre aux demandes du public et aux compétences recherchées par les employeurs, huit cursus vont s'ajouter au catalogue des formations proposées par l'IfaPME dès la rentrée de septembre 2017: opérateur de production en industrie alimentaire, maçon du patrimoine, gestionnaire de chantiers patrimoine, entrepreneur et créateur d'espaces verts, grimpeur-élagueur, maraîcher bio, shop manager (et gestionnaire de point de vente) et gestionnaire de projet en digital marketing. Au total, l'IfaPME propose des formations pour plus de 130 métiers, dans les secteurs de l'économie, du commerce, des soins aux personnes, des plantes et des animaux, de l'alimentation, de la mécanique, de la construction, du textile... Plus de 17.550 personnes se sont formées l'an dernier via cette filière. Le taux d'insertion professionnelle des apprenants de l'IfaPME est important: huit jeunes sur dix trouvent un emploi déjà dans les six mois après la réussite de leur formation. Plus d'infos sur [www.ifapme.be](http://www.ifapme.be).

## ETICTAGS: POUR DES ACHATS EN LIGNE CONSCIENTS

Pour profiter des soldes en ligne en respectant les droits humains et l'environnement, la plateforme Achact (Actions consommateurs travailleurs) recommande Etictags, une extension web gratuite qui fait apparaître des tags au moment où l'on s'apprête à acheter ou réserver. Il suffit de quelques clics pour ajouter Etictags à son navigateur (Chrome et Firefox sur Windows et Mac OS). Cette extension ne modifie pas le contenu des sites web visités, ne ralentit pas le navigateur, ne culpabilise pas le consommateur et n'empêche évidemment pas l'achat. Mais les tags informent sur les produits et permettent de consommer en connaissance de cause. Ces informations sont fournies par Achact et deux autres associations partenaires : Amnesty International Belgique et Écoconso. Plus d'infos sur [www.etictags.org](http://www.etictags.org).

## Nivelles

### Cent dix emplois menacés chez Wendt Boart

**La direction de Wendt Boart a annoncé son intention de fermer le site brabançon wallon dans le courant de l'année 2018. La décision menace 110 emplois. L'entreprise dégage pourtant des bénéfices.**

L'entreprise Wendt Boart, installée dans le zoning de Nivelles-Sud, devrait fermer ses portes courant 2018. Fin juin, lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire, la direction a annoncé aux représentants des travailleurs son intention d'arrêter la fabrication et la commercialisation sur le site. Les produits de Wendt Boart sont majoritairement destinés à la découpe, au meulage et à la finition du verre. Cette décision menace les emplois de 110 travailleurs.

Wendt Boart est une filiale de la multinationale américaine 3M. Le groupe est implanté en Belgique depuis plus de cinquante ans. Dans notre pays, il emploie 700 personnes réparties sur trois sites: Diegem, Zwijndrecht et Nivelles. À l'échelon mondial, la multinationale emploie 89.000 personnes dans plus de 70 pays.

#### Bénéfice substantiel

L'entreprise a enclenché la phase de consultation prévue par la loi Renault le 28 juin. Elle assure qu'elle mettra tout en œuvre pour que les discussions avec les travailleurs permettent de trouver les meilleures alternatives possibles. Pour justifier la fermeture, la direction évoque le déclin du marché du verre en Europe, avec pour conséquence des résultats structurels dans le rouge. Elle estime aussi que l'environnement actuel et ses perspectives ne permettent pas d'envisager un redressement.

Ce n'est pas l'avis des organisations syndicales qui parlent de «*coup de tonnerre dans un ciel serein*» et de «*cynisme de la rentabilité à tout prix*». L'ACV-CSC-Metea conteste fermement les motifs avancés par la direction: «*Cette annonce est d'autant plus inattendue que le chiffre d'affaires 2016 de la société nivelloise était en augmentation, avec un bénéfice avant impôt d'un peu moins de 1 million d'euros*, explique Lahoucine Ourhribel, secrétaire principal ACV-CSC-Metea. De

*plus, les travailleurs avaient consenti de gros sacrifices en matière de flexibilité et de polyvalence suite à la mise en place de la méthodologie Lean appliquée dans la gestion de la production. Le site nivellois fabrique des produits de haute qualité, reconnus à travers le monde, et il garde donc tout son intérêt, même s'il ne constitue qu'une partie infime des affaires du géant américain.»*

Bien sûr, la CSC est et restera aux côtés des travailleurs. L'ACV-CSC-Metea compte bien démontrer que cette usine possède suffisamment d'atouts pour continuer à exister. La preuve en est le bénéfice substantiel annoncé lors de la publication des comptes annuels, de même que, quoiqu'affirme la direction, les perspectives positives du marché.



Les produits de Wendt Boart sont destinés à la découpe et à la finition du verre.



## Soignies

## Une nouvelle page se tourne pour Durobor

**Entre soulagement et déchirement, les travailleurs ont accepté le projet de reprise de l'usine. Nonante travailleurs restent sur le carreau. L'entreprise va déménager.**

Une «fin d'année» sous haute tension: c'est ainsi que s'est terminé le mois de juin pour les 230 travailleurs de Durobor à Soignies. En avril, l'entreprise en proie à de grosses difficultés financières avait demandé sa mise en faillite, demande qui avait alors été refusée par la Sogepa (société publique wallonne chargée de gérer les participations de la Région), propriétaire des murs, du four et de la marque. Celle-ci s'était donc engagée à supporter le passif de l'entreprise et les salaires des travailleurs jusqu'au 30 juin pour permettre à Durobor de fonctionner en attendant une solution de reprise.

*Le repreneur a annoncé sa volonté de quitter le bâtiment historique de la gobeletterie.*

Juste avant la date butoir, un candidat repreneur, le Néerlandais Herman Green, s'est manifesté auprès de la Région wallonne, éloignant le spectre de la faillite. Restait à savoir combien de travailleurs seraient repris et à quelles conditions. Au final et après de houleuses discussions, le 26 juin, les travailleurs ont fina-

lement accepté à 76% des voix le projet de reprise de l'usine. Un vote entre soulagement et déchirement, car, si on évite ainsi la faillite, la grande famille Durobor perd malgré tout 90 de ses membres non repris dans la nouvelle structure.

Quelques jours plus tard, le 30 juin, le tribunal de commerce de Mons a validé la reprise de la gobeletterie. Le travail a donc repris sur le site désormais en sursis, car le repreneur a annoncé sa volonté de construire une nouvelle implantation à Soignies ou dans les environs.

## Cellule de reconversion

Une page de plus se tourne donc pour la dernière gobeletterie belge fondée en 1928 sous le nom de «Compagnie internationale de gobeletterie inébréchable». Fleuron de l'industrie du verre, cette entreprise a exporté dans le monde entier ses verres à limonade et à bière (Jupiler, Leffe) et ses verrines, un nouveau concept de verre à manger inventé par Durobor en 2003.

Dans un an et demi, la nouvelle société devrait quitter son berceau historique, un bâtiment industriel situé dans le quartier des carrières et où se sont succédées des générations de travailleurs sonégiens. Les 90 travailleurs qui restent sur le carreau prendront quant à eux le chemin de la cellule de reconversion qui a été demandée par les organisations syndicales.

D.E.



## HORECA: ACCORD SECTORIEL 2017-2018

Les interlocuteurs sociaux de l'horeca ont enfin trouvé un accord. Concilier les avis de toutes les fédérations patronales relève de l'exploit, car le secteur rassemble des entreprises évoluant dans des réalités différentes. «*Mais nous sommes fiers de pouvoir dire que cet accord s'appliquera à l'ensemble des travailleurs du secteur, qu'ils travaillent dans un hôtel, une entreprise de catering, un restaurant, un café ou un fast-food*», commente la CSC-Alimentation et services. L'accord prévoit une augmentation salariale de 0,5% le 1<sup>er</sup> octobre. Le remboursement des frais de déplacement en transport public est revu à la hausse. Les jours de formation syndicale sont augmentés et les éco-chèques sont prolongés. Toutes les formules de crédit-temps et de prépension seront d'application. Concernant la flexibilité, les syndicats ont réussi un tour de force en matière d'occupation à temps partiel: le secteur revient à la législation normale qui prévoit trois heures par jour et au moins le tiers d'un temps plein. Jusqu'ici, il était possible de prester deux heures par jour avec un minimum de dix heures par semaine. Toutefois, une possibilité de dérogation (retour aux deux heures) existera pour les entreprises qui pourront le justifier.

## HAINAUT OCCIDENTAL: LE GRAND BULLETIN

Le 28 juin, une délégation de la CSC du Hainaut occidental (CSC-HO) s'est rendue au domicile de Louis Michel pour lui remettre le bulletin de son fils Charles (voir page 2). Malheureusement, le père n'était pas présent, mais toutes les infos utiles pour l'inscription du Premier ministre au cours de médiation ont été déposées. Dans la foulée, le 29 juin à Ath, la CSC-HO a mené une action afin de sensibiliser les plus jeunes aux mesures gouvernementales. Dans une sorte de «year book» à l'américaine, elle a compilé photos d'identité et fausses citations. Les citoyens ont pu attribuer une note aux ministres et commenter leur politique.



## Dour, Spa, Floreffe et Boussu

C'est l'été, rendez-vous dans les festivals de musique!

**Les Jeunes CSC seront présents sur les sites de quatre festivals. L'occasion pour eux de donner une nouvelle tonalité à leur message de solidarité, sur fond de musique et de convivialité.**

Cet été, les amateurs de festivals croiseront sans doute la route des Jeunes CSC. Ceux-ci seront en effet présents au Dour Festival (du 12 au 16 juillet), aux Francofolies de Spa (du 20 au 23 juillet), à Esperanzah (du 4 au 6 août) et au Summer Music Festival de Boussu (les 12 et 13 août).

*On leur montre une image du syndicat qu'ils ne connaissent pas, la plupart du temps.*

*«La présence des Jeunes CSC dans des festivals permet aux organisations syndicales d'exister dans la tête des jeunes, explique Johanna Mulumba, permanente Jeunes CSC. En discutant avec eux de ce qu'ils vivent et de ce que nous proposons, on leur montre une image du syndicat qu'ils ne connaissent pas, la plupart du temps.»*

L'expérience a aussi montré que le message de solidarité véhiculé par les Jeunes CSC passe très bien auprès des jeunes dans le contexte des festivals, sur fond de musique et de convivialité. Les échanges débouchent d'ailleurs souvent sur l'affiliation Enter, une formule d'affiliation gratuite à la CSC pour les jeunes étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi non indemnisés.

### Enquête sur les jobs d'étudiant

Cette année, les Jeunes CSC profiteront également de ces quatre festivals pour diffuser une enquête sur les jobs d'étudiant. Avec les assouplissements mis en place par ce gouvernement, le nombre d'étudiants travailleurs et d'heures prestées dans ce cadre ne cessent d'augmenter. Est-ce toujours une bonne chose pour les jeunes? Quel est leur avis sur la question? Cette enquête devrait aider les Jeunes CSC à y voir plus clair et à mieux se positionner pour défendre les intérêts des jeunes travailleurs.

N'hésitez donc pas à aller les rencontrer à leur stand ou dans les «villages associatifs» des différents festivals. À Esperanzah, les Jeunes CSC proposeront également un espace «Cooking Island» où ils mettront

des barbecues et des fours à micro-ondes à la disposition des festivaliers.



En savoir +  
[www.jeunes-csc.be](http://www.jeunes-csc.be)



## Speed dating politique

Le 24 juin, les Jeunes CSC ont organisé un speed dating politique au Centre de formation et de réunion de Bouge. Au programme: une rencontre avec des représentants de six mouvements politiques de jeunes: Norine Lottin pour Comac (PTB), Grégoire Kabasele pour les Jeunes socialistes, Matthieu Bihet pour les Jeunes MR, Manon Van Thorre pour Ecolo J, Joaquim Hernandez-Dispax pour les Jeunes CDH et Jonathan Martin pour Défi Jeunes. Le principe était simple: chaque représentant était dans une salle. Il avait quinze minutes pour répondre aux questions des militants Jeunes CSC. Tous les quarts d'heure, ceux-ci rencontraient un représentant différent.

Les discussions ont été animées par les revendications des Jeunes CSC, mais aussi par l'actualité bouillonnante

des dernières semaines. L'objectif était d'avoir un aperçu des programmes des différents partis politiques, pour permettre aux jeunes syndicalistes de se forger une opinion.

Après le speed dating, les participants se sont rendus dans l'auditoire Robert D'Hondt. Chaque représentant politique disposait alors de cinq minutes pour défendre les grandes idées de son parti.

Thierry Jacques, secrétaire fédéral de la CSC de Namur-Dinant, est venu clôturer la journée: *«Je vous remercie vivement d'être là aujourd'hui. Je suis heureux de voir qu'aujourd'hui encore, les jeunes continuent de s'intéresser à la politique, que des jeunes rejoignent notre organisation syndicale et s'intéressent aux questions de justice sociale.»*



## Verviers

## Pour des vêtements de sport «clean»

Le 3 juillet, la CSC et l'ONG Solidarité mondiale ont profité du départ de la 3<sup>e</sup> étape du Tour de France, à Verviers, pour faire connaître leur campagne «Vêtements de sport clean» et inciter le public à signer la pétition.

Lundi 3 juillet, place du Martyr, à Verviers. C'est l'effervescence pour le départ de la 3<sup>e</sup> étape du Tour de France. La fédération CSC de Liège-Huy-Waremme, celle de Verviers, le Moc de Verviers et l'ONG Solidarité mondiale ont installé un stand. L'occasion d'interpeller les spectateurs sur la fabrication des vêtements de sport. Le public est invité à se faire les mollets dans une course sur vélo d'appartement. Et à signer la pétition «Pour des vêtements de sport clean». Plus de 1.000 signatures sont ainsi recueillies.

Cette campagne vise à sensibiliser le public aux conditions de travail des personnes qui

fabriquent les vêtements de sport. «*Nous attendons de nos sportifs qu'ils soient clean par rapport au dopage, explique Thomas Gérard, permanent interprofessionnel à la CSC de Liège-Huy-Waremme. Attendre de nos vêtements de sport et des marques qui les produisent qu'ils soient clean aussi est la moindre des choses. Il y a de fortes chances que le maillot que nous portons*

*Philippe Gilbert est le parrain de la campagne. Il a été le premier signataire de la pétition.*

*ait été fabriqué dans des conditions inhumaines. Nous pouvons agir! Ensemble, nous pouvons inciter les marques à s'engager à produire des vêtements propres, c'est-à-dire fabriqués dans de bonnes conditions de travail et de salaire.»* Philippe Gilbert, cycliste belge de renom, est le parrain de la campagne. Il a été le premier signataire de la pétition.

## Sensibiliser les marques

En plus de la pétition, les organisations belges réalisent avec la plateforme Achact un travail de fond auprès de quatre marques nationales: Bioracer, Wermarc, Jartasi et Patrick. «*Après la catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh, qui a tué plus de 1.100 personnes en avril 2013, nous interpellons les marques sur les conditions de travail, les salaires et les indemnités des victimes d'accidents, précise Thomas Gérard. Nous essayons aussi de les sensibiliser aux conditions de travail de leurs sous-traitants.*

L'actualité, hélas, vient encore de confirmer l'utilité de ce combat: le 3 juillet précisément, un nouvel accident a fait neuf morts et une cinquantaine de blessés dans une usine textile au Bangladesh (voir page 11).

CSC MONS-LA LOUVIÈRE:  
EN JUILLET ET EN AOÛT

Accueil à Mons les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h. Accueil à La Louvière les lundis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, ainsi que les jeudis de 9h à 12h. Les bureaux seront fermés les 20 et 21 juillet, ainsi que les 14 et 15 août. Accueil téléphonique (065.37.25.11): lundi de 8h30 à 16h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 16h15, vendredi de 8h30 à 12h. Permanence première ligne contrat de travail: lundi de 13h30 à 16h30 à Mons et à La Louvière. Permanence juridique téléphonique (065.37.25.65): lundi de 13h30 à 16h30, du mardi au jeudi de 8h30 à 10h30. Permanence chômage: **Binche** mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, jeudi 9h à 12h; **Chapelle-lez-Herlaimont** lundi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 9h à 12h; **Dour** lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, jeudi de 9h à 12h; **Frameries** mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, jeudi de 13h30 à 16h30; **Jemappes** mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, jeudi de 13h30 à 16h30; **Mons** lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, jeudi de 9h à 12h; **Soignies** mardi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 16h30; **La Louvière** lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, jeudi de 9h à 12h.

CSC LIÈGE-HUY-WAREMME:  
HORAIRE D'ÉTÉ

Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, le siège de la CSC de Liège-Huy-Waremme (boulevard Saucy 10, à Liège) accueille les membres du lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 12h. Ces bureaux seront fermés les 20 et 21 juillet, ainsi que les 14 et 15 août. Les centres de services de la fédération seront fermés les mêmes jours, ainsi que les 31 juillet et 31 août. Permanence chômage de 8h à 11h30 à **Ans** lundi, mercredi et vendredi; à **Aywaille** mardi et jeudi; **Chênée** lundi et vendredi; **Fléron** mardi et jeudi; **Herstal** mardi et jeudi; **Huy** mardi et jeudi; **Liège** lundi, mercredi et vendredi; **Seraing** lundi, mercredi et vendredi; **Visé** mardi et jeudi; **Waremme** mardi et jeudi.



En savoir +  
[www.vetementsclean.be](http://www.vetementsclean.be)



## Mons-La Louvière

### Jean Chômeur, un type qualifié pour un job chez Samufin

Une lettre de candidature spontanée d'un certain Jean Chômeur pour un poste d'administrateur à l'intercommunale Samufin a circulé récemment sur les réseaux sociaux. Une initiative décalée des Jeunes et des Travailleurs sans emploi de la CSC de Mons-La Louvière en réaction aux scandales politiques qui s'enchaînent.

«On a choisi de réagir par l'humour plutôt qu'en faisant une tribune politique sérieuse», explique Frédéric Viseur, permanent des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC de Mons-La Louvière. Face aux scandales à répétition des derniers mois (Publifin, Samusocial, ISPPC), le sentiment de colère monte dans la population. Et le sujet s'est naturellement

invité dans les réunions de militants sans emploi...

«Au-delà des questions éthiques que cela pose, ce qui nous choque aussi, c'est cette disproportion entre ces politiques qui échappent à tout contrôle et la pression de plus en plus forte qui est mise sur les chômeurs et les usagers des CPAS qui, eux, doivent en permanence rendre des comptes», explique Frédéric Viseur. En utilisant le second degré, on veut attirer l'attention sur cette réalité et démonter les clichés qui associent chômeur et fraudeur.»

L'argent détourné au Samusocial choque tout particulièrement Vita, militante sans emploi, de même que le «droit au silence» invoqué par sa directrice, Pascale Peraita. «En tant que chômeurs,

**Les chômeurs et les usagers des CPAS, eux, doivent en permanence rendre des comptes.**

nous devons en permanence nous justifier quant à nos recherches d'emploi. La charge de la preuve repose sur nous. Mais elle, elle se drape dans son droit au silence», s'indigne-t-elle. Multidiplômée dans le domaine culturel et socio-éducatif, Vita peine à trouver du travail dans ce secteur non marchand sous-financé. Au fil des années, elle a de plus en plus de mal à endurer le côté absurde et inhumain des contrôles. «C'est devenu kafkaïen pour beaucoup de gens qui ne comprennent plus rien à ce qu'on attend d'eux et qui se retrouvent sanctionnés», estime-t-elle.

«Depuis 2004 et le début de l'État social actif, les chômeurs ont en effet pris beaucoup dans les dents», confirme Frédéric Viseur. Une violence sociale qui s'exerce sur une population avant tout victime, qui pourrait bien un jour passer de la colère à la révolte...

Monsieur, Monsieur,

Étant actuellement à la recherche d'un emploi, je me permets de vous proposer ma candidature à un poste d'administrateur au sein de votre organisation.

En effet, étant donné les difficultés que rencontre actuellement votre structure, je me permets de parier sur une certaine rotation du personnel.

Je pense sincèrement posséder l'ensemble des compétences nécessaires à ce poste.

Étant au chômage depuis de longues années, on dit de moi que j'ai une connaissance approfondie de l'utilisation de l'argent public.

Dans la mesure où votre organisation se doit de réfléchir à une meilleure gouvernance, je puis vous assurer de ma compétence en ce domaine. En termes d'évaluation du travail, mes nombreux entretiens à l'ONEP et auprès du FOREP contrôlé, les visites domiciliaires ainsi que la signature de nombreux plans d'actions au FOREP prouvent ma capacité à faire preuve de la plus grande transparence et de la plus grande honnêteté qui je le sais, sont des valeurs importantes pour votre structure.

De plus, votre intercommunale possède des comités de gestion ne se réunissant pas et/ou n'effectuant pas de travail. Je pense maîtriser particulièrement cette facette de votre travail et ne suis pas facilement déstabilisé par l'absurdité. Je cherche effectivement un emploi digne et de qualité en Wallonie depuis des dizaines d'années.

Vivant actuellement avec 992€ par mois, je suis, tout comme vous, intéressé de pouvoir cumuler ce revenu avec d'autres traitements.

Bien conscient des difficultés que rencontre votre structure pour l'instant, je suis capable de faire face au mépris de la société et à l'acharnement médiatique. En effet, je souffre encore aujourd'hui des mesures anti-chômeurs des derniers gouvernements et de la stigmatisation comme profiteur.

Le poste d'administrateur d'intercommunale n'étant pour l'instant pas un métier en pénurie, je pourrais peut-être signer un PFI (plan de formation/insertion) pour apprendre à utiliser l'argent public à bon escient avec un politicien maîtrisant au mieux cette technique. Étant prêt à tout pour décrocher ce poste, je tiens à signaler que je n'accorderai pas d'importance à la couleur de ce politicien, qu'elle soit orange, rouge, bleue...

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean Chômeur





## Ce qu'on attend des jeunes en stage d'insertion

**Pour les jeunes de moins de 24 ans qui ont fini leurs études en juin et qui se sont inscrits comme demandeur d'emploi, le stage d'insertion professionnelle commencera le 1<sup>er</sup> août<sup>(1)</sup>. Attention: même s'ils ne touchent pas d'allocations, leur recherche d'emploi sera rapidement contrôlée.**

Pendant le stage d'insertion, le service régional de l'emploi évaluera le comportement de recherche active d'emploi du jeune à deux reprises. Si les deux évaluations sont positives, il bénéficiera des allocations d'insertion à l'issue du stage. Tant qu'il n'aura pas reçu deux évaluations positives, il n'aura pas droit aux allocations.

Les évaluations sont effectuées:

- par Actiris pour les jeunes de la Région de Bruxelles-Capitale, au terme des 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> mois du stage;
- par le Forem pour les jeunes de la Région wallonne (hors Communauté germanophone), au cours des 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> mois du stage;
- par l'ADG pour les jeunes de la Communauté germanophone, au cours des 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> mois du stage;
- par le VDAB pour les jeunes de la Région flamande, au cours des 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> mois du stage.

Les évaluations ont lieu lors d'entretiens individuels avec un facilitateur, sur convocation ou sur base d'un dossier. Si c'est positif, pas de problème. Mais si c'est négatif, le jeune devra demander une nouvelle évaluation au plus vite. Attention: une non-présentation sans justificatif est d'office considérée comme négative.

### Qu'attend-on du stagiaire?

Il est demandé au jeune d'avoir une démarche active de recherche d'emploi, ce qui signifie:

- ne pas refuser un emploi convenable ou une formation;
- être disponible pour le marché de l'emploi;
- rechercher activement un emploi, c'est-à-dire consulter régulièrement les offres d'emploi et répondre à celles qui correspondent, mettre son CV actualisé en ligne sur les sites internet spécialisés, poser spontanément sa candidature auprès d'employeurs potentiels, s'inscrire

auprès de bureaux de recrutement ou auprès d'agences d'intérim et répondre aux offres d'emploi qui se présentent, et participer régulièrement aux bourses et aux salons pour l'emploi;

- collaborer activement aux actions d'accompagnement, de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion professionnelle proposées par le service régional de l'emploi.

Selon le service régional de l'emploi, il faut au minimum envoyer deux candidatures par semaine. Il est très important de garder toutes les traces écrites des démarches. Un classeur reprenant toutes ces preuves et un agenda complet des démarches effectuées sont très utiles lors de l'entretien.

### Cas particuliers

Ne seront pas convoqués à l'entretien d'évaluation, les jeunes:

- qui travaillent comme indépendant ou qui préparent une activité indépendante;
- qui travaillent comme salarié;
- qui sont enceintes et dans la période d'interdiction de travailler;
- qui s'engagent à l'armée;
- ou qui cohabitent avec un militaire stationné à l'étranger.

Et ce à condition que le service régional de l'emploi en soit averti. Le jeune sera alors convoqué après cette période. Si le stagiaire reçoit tout de même une convocation, il lui suffira de justifier son absence au plus tard trois jours ouvrables après la date de convocation prévue.

Si le jeune trouve un emploi pendant le stage d'insertion, il garde le droit à ses allocations familiales s'il gagne moins de 541,09 euros par mois, par exemple comme intérimaire.

Au-delà de 25 ans, les jeunes ne bénéficient pas d'allocations d'insertion, mais il leur est conseillé tout de même de s'inscrire au service public de l'emploi pour pouvoir bénéficier de plans à l'embauche.

(1) Les jeunes ayant moins de 21 ans au moment de leur demande d'allocations doivent en plus être en possession d'un diplôme ou d'une attestation.



© Philippe Turpin/Belpress.com

### AVEC L'AIDE DE LA CSC

La CSC invite les jeunes concernés à se rendre dans un de ses centres de services pour compléter un formulaire (C1-36) afin que le service régional de l'emploi puisse informer la CSC des données qui les concernent. Grâce à cette inscription, la CSC pourra les inviter à des séances d'information, les aider à préparer les entretiens et y assister avec eux si nécessaire.

Un bon tuyau: s'affilier à Enter, l'affiliation gratuite à la CSC pour les jeunes étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi non indemnisés.



En savoir +  
[www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)  
[www.jeunes-csc.be](http://www.jeunes-csc.be)



## Discrimination fiscale des frontaliers: fin des recours

**Jusqu'à récemment, des milliers de travailleurs frontaliers devaient payer trop d'impôts en raison d'une application discriminatoire de la quotité exemptée. Dans l'attente d'une adaptation de la loi, ils devaient introduire des recours annuels. L'administration fiscale a annoncé que ce n'est désormais plus nécessaire.**

En Belgique, chaque contribuable a droit à une quotité exemptée d'environ 7.000 euros. En outre, les ménages ayant des enfants se voient attribuer une quotité exemptée supplémentaire pour chaque

enfant à charge. L'avantage fiscal s'élève à 1.500 euros pour un ménage ayant un enfant à charge et à 14.000 euros pour un ménage avec quatre enfants.

La déduction supplémentaire est attribuée au revenu le plus élevé. C'est là où le bât blesse pour les milliers de Belges qui travaillent en France, au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne et aux Pays-Bas. Ces travailleurs paient principalement des impôts à l'étranger, tandis qu'ils ne paient souvent que la taxe communale en Belgique. Ils ne bénéficient donc pas de la quotité exemptée supplémentaire si le revenu le plus élevé est d'origine étrangère.

Les cohabitants de fait peuvent choisir librement qui prend les enfants à charge fiscalement. Les couples mariés, par contre, n'ont pas cette liberté. Les experts de la CSC estiment que, chaque année, les travailleurs frontaliers paient ainsi 20 millions d'euros en trop, au total. Mais cela va donc changer.

### Actions en justice

«La CSC lutte contre cette forme de discrimination depuis des années», rappelle Jos Poukens, du service «frontaliers» de la CSC. Une avancée a été enregistrée en 2013

quand la Cour de justice de l'Union européenne a jugé qu'il s'agissait effectivement d'une discrimination. La Cour constitutionnelle belge a suivi cette thèse en 2014.

Ensuite, la CSC a choisi d'intenter deux actions en justice auprès des cours d'appel d'Anvers et d'Arlon, et les a gagnées. Le gouvernement belge a finalement cessé la lutte. «*Mais comme nous attendons toujours une adaptation de la loi, jusqu'à présent, les travailleurs frontaliers devaient introduire systématiquement un recours contre leur avis d'imposition.*»

Dans l'attente d'une adaptation de la loi, la CSC a demandé que l'administration fiscale mette fin à toutes ces contraintes administratives. «*Les choses sont claires maintenant*», dit Koen Meesters, secrétaire national de la CSC. L'administration fiscale a publié une circulaire le 18 mai. À partir de l'exercice d'imposition 2017 (revenus de 2016), la quotité exemptée des travailleurs frontaliers sera automatiquement calculée de la façon la plus avantageuse. «*Nous espérons que la loi mettra rapidement et définitivement fin à cette forme de discrimination*», conclut Koen Meesters.

Ive Rosseel



## Marché de l'emploi: de nouveaux métiers en pénurie

**Le Forem et Actiris ont publié la nouvelle liste des fonctions critiques (offres d'emploi difficilement satisfaites) et/ou en pénurie (plus d'offres que de demandeurs) en Wallonie et à Bruxelles.**

En Wallonie, la liste 2017 comporte moins de métiers qu'en 2016, mais dix-huit nouveaux métiers critiques apparaissent, dont dix en pénurie (P): intervenant à domicile, technicien des services comptables, employé polyvalent de restauration, maître d'hôtel (P), formateur, infirmier généraliste, technicien en imagerie médicale (P), informaticien expert (P), acheteur industriel, conducteur de transport en commun (route) (P), conducteur de transport de marchandises (route) (P), interconnecteur en matériel électrique

et électromécanique, électricien de maintenance (P), opérateur sur machines/appareils de fabrication des industries agroalimentaires, agent d'encadrement des industries de process (P), rédacteur de notices techniques (P), cadre technique d'études scientifiques et recherche fondamentale (P) et responsable logistique (P).

À Bruxelles, une vingtaine de nouveaux métiers apparaissent, parmi lesquels pharmacien hospitalier, tôlier en carrosserie, infirmier social, réceptionniste, cuisinier et employé comptable.

### «Un phénomène bizarre»

«*Les pénuries d'emploi sont un phénomène*

*bizarre, causé par des facteurs multiples, commente Khadija Khourcha, responsable nationale des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC. Parfois, l'employeur demande le mouton à cinq pattes, alors que le poste ne l'exige pas. Dans d'autres cas, l'offre d'emploi est surtout une façon de promouvoir l'entreprise, car une offre d'emploi coûte moins cher qu'une publicité. Autre explication: les conditions de travail ne sont pas convenables, ce qui provoque la rotation du personnel. Créer la pénurie d'emploi permet aussi de faire appel à une main-d'œuvre étrangère prête à accepter n'importe quelles conditions de travail. Et puis, s'il y a vraiment des postes qui restent vacants, pourquoi les salaires n'augmentent-ils pas?»*



## NOUVEL ACCIDENT DANS L'INDUSTRIE TEXTILE AU BANGLADESH

**Un accident mortel s'est produit au Bangladesh, dans une usine textile, faisant son lot de victimes. Une fois de plus! Achact recommande aux marques de vêtements de signer l'accord sur la sécurité et d'y ajouter le contrôle des chaudières.**

Le 3 juillet à 19h, la chaudière de l'usine Multifabs Ltd, située à Gazipur, dans la banlieue de Dacca, la capitale du Bangladesh, a explosé, tuant neuf travailleurs et en blessant une cinquantaine dont certains sont dans un état critique. L'usine approvisionnait une vingtaine d'enseignes, dont Aldi, Lindex, Stockmann et Takko. Les explosions de chaudière ne sont pas rares dans l'industrie de l'habillement au Bangladesh.

Cet accident tragique s'est déroulé quelques jours après le renouvellement de l'Accord sur la sécurité des bâtiments et la prévention incendie au Bangladesh pour trois années supplémentaires. La plateforme Achact (Actions travailleurs consommateurs) s'en réjouissait le 29 juin dans un communiqué de presse. Cet accord consiste en effet en un programme innovant et efficace de mise aux normes des usines des fournisseurs des 215 marques et enseignes signataires.

*L'explosion de la chaudière de l'usine Multifabs Ltd a fait neuf morts et une cinquantaine de blessés.*

### La tragédie du Rana Plaza

Pour rappel, le 24 avril 2013, l'effondrement du Rana Plaza à Dacca tuait plus de 1.100 travailleuses et travailleurs. Ce drame levait le voile sur les formes extrêmes de production de l'industrie textile qui fournit les vêtements pour les grandes enseignes. Le bâtiment abritait en effet plusieurs ateliers de confection travaillant pour diverses marques internationales de vêtements.

Suite à cette tragédie, en 2015, plus de 200 enseignes et marques qui s'approvisionnent au Bangladesh ont signé l'Accord sur la sécurité des bâtiments au Bangladesh avec les organisations syndicales représentatives bangladeshiennes, Industrial Global Union et Uni Global Union, en réponse aux problèmes structurels de sécurité des bâtiments dans cette industrie. Cet accord représentait un premier pas important vers une industrie de l'habillement au Bangladesh qui garantit la santé et la sécurité des travailleurs.

Depuis, les inspections et rénovations des usines – de l'installation de portes coupe-feu au renforcement structurel des bâtiments – ont amélioré la sécurité pour des millions de travailleurs. L'accord a résolu plus de 100.000 problèmes identifiés lors de l'inspection de plus de 1.500 usines de confection, employant au total plus de 2,5 millions de travailleurs.

Le nouvel accord, appelé Accord 2018, qui entrera en vigueur en mai 2018 (date d'expiration du premier accord), prolonge ce programme pour trois années supplémentaires. Il consistera, comme le premier, en un contrat juridiquement contraignant signé entre les syndicats locaux et internationaux et les marques et enseignes d'habillement. Sa mise en œuvre continuera à être renforcée par des sanctions économiques importantes pour les fournisseurs qui refusent de l'appliquer et par l'engagement des

marques signataires de s'assurer que leurs fournisseurs disposent de la capacité de réaliser les rénovations nécessaires.

Si l'Accord 2018 ne comprend pas toutes les avancées espérées par les syndicats et les organisations observatrices comme Clean Clothes Campaign, il conserve néanmoins tous les éléments critiques de l'original et ajoute quelques nouvelles dispositions précieuses. L'Accord 2018 ouvre également la possibilité d'étendre sa portée aux usines qui fabriquent d'autres produits, comme du linge de maison ou des chaussures, ainsi qu'aux usines de filature et de tissage. Ces usines, et donc leurs travailleurs, ne sont pas couverts par l'accord actuel.

Achact appelle toutes les entreprises belges et internationales d'habillement qui s'approvisionnent au Bangladesh à signer ce nouvel accord. Suite à l'explosion de la chaudière de Multifabs Ltd, une usine couverte par l'accord, Achact appelle les signataires à immédiatement intégrer l'inspection des chaudières dans le programme

d'inspection pour les 1.650 usines concernées. Achact appelle aussi le propriétaire de l'usine Multifabs, les enseignes clientes et le gouvernement du Bangladesh à prendre en charge les frais médicaux et l'indemnisation complète des travailleurs blessés et des familles des tués, sur base du schéma d'indemnisation des victimes du Rana Plaza.

Sur la fabrication des vêtements de sport, voir page 7.



L'usine Multifabs Ltd approvisionnait une vingtaine d'enseignes, dont Aldi, Lindex, Stockmann et Takko.

© Philippe Turpin/Belpress.com



## LE GOUVERNEMENT MICHEL RECALÉ > 2

À la veille du conclave budgétaire, la CSC, la FGTB et la CGSLB ont remis un mauvais bulletin au gouvernement Michel. Un signal pour l'inviter à changer de cap et à mener une politique plus juste.



## LE GROUPE DES DIX BUTTE SUR LES PRÉAVIS > 3

Les négociations interprofessionnelles n'ont pas repris depuis qu'elles ont achoppé sur la durée des préavis des ouvriers. Les patrons laissent la main au gouvernement en espérant que celui-ci servira une nouvelle fois leurs intérêts.



## DIFFICULTÉS DANS LE SECTEUR DU VERRE > 4 ET 5

Les travailleurs de Durobor à Soignies ont accepté le projet de reprise de l'usine. Nonante travailleurs restent sur le carreau. L'entreprise va déménager. Chez Wendt Boart à Nivelles, 110 emplois sont menacés.



## RENDEZ-VOUS DANS LES FESTIVALS DE MUSIQUE > 6

Dour, Spa, Floreffe et Boussu: les Jeunes CSC seront présents sur les sites de quatre festivals. L'occasion pour eux de donner une nouvelle tonalité à leur message de solidarité, sur fond de musique et de convivialité.



## POUR DES VÊTEMENTS DE SPORT «CLEAN» > 7

Le 3 juillet, la CSC et l'ONG Solidarité mondiale ont profité du départ de la 3<sup>e</sup> étape du Tour de France, à Verviers, pour faire connaître leur campagne «Vêtements de sport clean» et inciter le public à signer la pétition.



## CE QU'ON ATTEND DES JEUNES EN STAGE D'INSERTION > 9

Pour les jeunes de moins de 24 ans qui ont fini leurs études en juin et qui se sont inscrits comme demandeur d'emploi, le stage d'insertion professionnelle commencera le 1<sup>er</sup> août. Leur recherche d'emploi sera rapidement contrôlée.



## DISCRIMINATION FISCALE DES FRONTALIERS > 10

Jusqu'à récemment, des milliers de travailleurs frontaliers devaient payer trop d'impôts en raison d'une application discriminatoire de la quotité exemptée. L'administration fiscale annonce la fin des recours annuels.



## TEXTILE: NOUVEL ACCIDENT AU BANGLADESH > 11

L'explosion d'une chaudière dans une usine à Dacca a fait neuf morts et une cinquantaine de blessés, quelques jours après le renouvellement de l'Accord sur la sécurité des bâtiments et la prévention incendie au Bangladesh.

## Maintenir le «modèle mosan» en Wallonie

*La crise politique se prolonge en Wallonie, à Bruxelles et en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'avenir indécis des deux Régions et de la Communauté nous préoccupe de plus en plus. Les travailleurs de nombreux secteurs sont dans l'expectative et se demandent quel sort sera réservé à des décisions qui paraissent près d'être votées.*

*C'est pourquoi, en Wallonie, les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Conseil économique et social de Wallonie ont adressé un courrier commun aux présidents des partis politiques. Ils leur demandent, quelle que soit la coalition qui se dessine, de maintenir la concertation sociale telle qu'elle a été menée jusqu'à présent avec le gouvernement wallon. La CSC wallonne a bien évidemment signé ce courrier car, avec toute la CSC, elle est un partisan convaincu de ce que l'on appelle le «modèle mosan» de concertation. Celui-ci implique les interlocuteurs sociaux de manière approfondie et il a maintes fois fait ses preuves. L'expérience positive de nombreux dossiers en atteste. Le dernier en date, en Wallonie, est celui de la réforme des aides à l'emploi.*

*Ce dossier et celui du contrat d'insertion qui vient d'être mis sur pied constituent deux des six chapitres du Pacte pour l'emploi et la formation signé, voici un an, par le gouvernement et les interlocuteurs sociaux. Deux autres chantiers du Pacte, le développement de la formation en alternance et la réforme des incitants à la formation, doivent être activés dans les semaines et les mois qui viennent. La réforme des APE est en bonne voie et il ne faudrait pas qu'elle s'arrête subitement.*

*Comme CSC wallonne, nous demandons avec les autres interlocuteurs sociaux wallons la poursuite des dossiers en cours: mise en œuvre du décret portant réforme de la fonction consultative, mise en place rapide des pôles. Et tous ensemble, nous demandons que la méthode innovante du «modèle mosan» continue à être appliquée aussi au plan Marshall 4.0 et à la réforme de la fonction consultative, et soit étendue à d'autres dossiers socio-économiques importants pour notre Région.*

## Bonnes vacances!



«L'Info» revient le 18 août

Marc Becker,  
secrétaire national de la CSC  
en charge des affaires wallonnes